

Les conséquences des séparations parentales sur les enfants

Déclaration du groupe UNAF

Chaque année, 350 000 couples se séparent. La moitié d'entre eux a des enfants. 75% des enfants mineurs vivent dans une famille avec leurs deux parents, 18% au sein d'une famille monoparentale et 7% dans une famille recomposée. Partant de ces données, l'avis fait des propositions pour que les politiques publiques favorisent le maintien des liens familiaux lors des ruptures aux conséquences souvent désastreuses pour les enfants.

La famille peut être victime de crises conjugales avec parfois des violences verbales, psychologiques ou physiques. Le groupe de l'UNAF réaffirme la nécessité de protéger tous les membres de la famille contre toutes les violences en son sein. Une procédure, qui donne toute sa place au juge et à l'intérêt de l'enfant, est indispensable.

En grande majorité, le lien de filiation survit aux bouleversements qui affectent la vie de couple des parents mais dans les faits il ne suffit pas toujours à garantir le lien éducatif et affectif : pour preuve, 18% des enfants dont les parents sont séparés n'ont plus aucun rapport avec leur père.

Le groupe de l'UNAF partage bon nombre des préconisations. Sur le champ du logement, la meilleure protection du « logement familial » en cas de rupture de PACS ou de concubinage doit venir combler le vide juridique actuel. Il est également essentiel d'améliorer les aides au logement pour les parents isolés, y compris pour ceux chez lesquels la résidence principale de l'enfant n'est pas fixée. Le groupe de l'UNAF soutient toutes les initiatives d'information à destination des parents sur les droits et devoirs selon les modes d'union, sur la prévention des séparations (conseil conjugal et familial) et sur des dispositifs d'accompagnement des parents séparés. Les UDAF, notre réseau, sont parties prenantes dans ces dispositifs.

Sur la médiation familiale et les espaces de rencontre, nous soutenons la préconisation visant à renforcer leur financement pour assurer leur pérennité et leur accessibilité sur tous les territoires. Il s'agit donc d'organiser un véritable service public.

Les familles s'appauvrissent en raison de la séparation. L'accompagnement budgétaire est une piste à développer afin de prévenir les situations de surendettement.

Face à ce phénomène massif, le groupe de l'UNAF propose une analyse des causes et une évaluation de la réforme du divorce par consentement mutuel sans recours au juge. Le groupe de l'UNAF aurait souhaité que l'avis aille plus loin sur la place du juge et sur les moyens de prendre en compte l'intérêt de l'enfant. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.